

Société Civile Professionnelle

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS
Société Civile Professionnelle de Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Douai

FONDS DE DOTATION NOTRE MAISON

**103 rue d'Amiens
62000 ARRAS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS**

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2014

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

FONDS DE DOTATION NOTRE MAISON
103 rue d'Amiens
62000 ARRAS

SIRET : 783 906 431 00029
APE : 8559 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels du Fonds de Dotation Notre Maison, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode, mentionné en page 4 de l'annexe au paragraphe « Autres informations ».

2 – Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance :

- La note sur les principes et conventions générales retenus pour la présentation des présents comptes annuels ;
- Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le fonds de dotation décrites dans l'annexe concernant notamment l'évaluation des immobilisations et des amortissements sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes ;
- Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à **ARRAS**
Le 2 avril 2015

Pierre-Emmanuel FORT,
L'un des associés

S.C.P. FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

BILAN
En Euros

ACTIF	31/12/2014			Net
	Brut	Amort. et provisions	Net	31/12/2013
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 081 798	198 443	1 883 355	1 942 165
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	2 081 798	198 443	1 883 355	1 942 165
Actif circulant :				
Créances	18 000	18 000		
Autres créances & cptes rattachés	9 553		9 553	7 717
Disponibilités	39 259		39 259	52 398
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	66 812	18 000	48 812	60 115
TOTAL GENERAL (I+II)	2 148 610	216 443	1 932 167	2 002 280

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 627 341	1 627 341
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau	-128 431	-88 136
Résultat de l'exercice	-49 452	-40 296
Fonds propres (I)	1 449 458	1 498 909
Provisions pour risques et charges		
Fonds dédiés	12 596	10 375
Total II	12 596	10 375
Emprunts et dettes financières	463 738	484 083
Dettes fournisseurs	1 380	1 285
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations	3 628	3 628
Autres dettes	1 367	4 000
Produits constatés d'avance		
Total III	470 113	492 996
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 932 167	2 002 280

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	44 553	34 717
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits	24 803	2 231
Reprises de provisions et transferts charges	5 903	
TOTAL I	75 259	36 948
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Autres achats non stockés	62	62
Charges externes	7 477	9 922
Impôts et taxes	5 903	1 202
Rémunération du personnel		
Charges sociales et autres charges de pers.		
Dotations aux amortissements	58 810	58 810
Dotations aux provisions créances (loyers J.E.)	12 000	6 000
Autres charges	21 824	
TOTAL II	106 077	75 996
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-30 818	-39 048
Produits financiers	450	87
Charges financières	17 069	17 243
RESULTAT FINANCIER (III)	-16 620	-17 155
RESULTAT COURANT (I-II+III)	-47 438	-56 204
Produits exceptionnels	1 923	27 725
Charges exceptionnelles	1 700	6 467
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IV)	223	21 258
RESULTAT INTERMEDIAIRE (I-II+III+IV)	-47 215	-34 946
Impôt sur les sociétés (V)		
Report des ressources non utilisées (VI)	10 359	5 024
Engagements à réaliser sur ress. affect. (VII)	12 596	10 374
RESULTAT DE L'EXERCICE (I-II+III+IV-V+VI-VII)	-49 452	-40 296

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le total est de 1 932 167 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -49 452 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 2 février 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| - Constructions et gros oeuvre | 10 à 50 ans |
| - Installations et agencements | 10 à 20 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations

Changement de méthode.

Les dons résultant de collectes affectées à l'entretien des écoles catholiques sous contrat reconnues par la Direction diocésaine de l'enseignement catholique sont désormais comptabilisés en cycle d'exploitation et non plus en produits et charges exceptionnels. Ces fonds sont versés aux écoles après avis favorable du Conseil d'Administration sur présentation d'un dossier de demande de fonds documenté par projet et après déduction de 3% pour frais de gestion. Ils font l'objet d'une dotation en fonds dédiés à la clôture lorsqu'ils n'ont pas été intégralement consommés.

L'impact lié au changement de méthode sur la présentation des comptes est de 24 066 € sur les produits d'exploitation et de 21 824 € sur les charges d'exploitation au détriment des produits et charges exceptionnels respectifs.

Le bénévolat étant dispersé, il n'est pas valorisé faute d'élément fiable collecté.

La convention de mise à disposition par l'UDOGEC afférente à du temps de personnel administratif, à un local et à des moyens bureautiques, a fait l'objet d'une facturation globale de 4 000 €. Le temps de personnel identifié représente environ 185 heures.

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice ont été provisionnés pour 1 380 € TTC.

Faits marquants de l'exercice

Un litige entre le Fonds de dotation et l'OGEC de Calais, organisme gestionnaire de l'école Notre-Dame de Calais, porte sur les modalités du bail et le versement du loyer annuel de 12 000 € réclamé.

Une provision pour dépréciation a été constituée pour 6.000 € sur l'exercice précédent à hauteur de 100% des arriérés de loyers 2013 dus par l'OGEC.

Au 31/12/2014, le loyer a été constaté dans son intégralité en créance et provisionné à 100% soit une dotation complémentaire inscrite au compte de résultat de 12 000 €.

Le fonds de dotation a perçu pour 24 066 € de dons affectés aux travaux d'écoles catholiques sous contrat. La part des fonds reversés en 2014 s'établit à 10 748 €. Les fonds dédiés constatés en 2013 ont été intégralement consommés au 31/12/2014 pour 10 359 €. Les frais de gestion prélevés sur l'exercice représentent 737 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations ou virement	Acquisitions
		-	
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Terrains	673 800		
Constructions	1 133 114		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements divers	274 884		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Immobilisations en cours			
TOTAL II	2 081 798	-	-
TOTAL (I+II)	2 081 798	-	-

CADRE B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (I)	-	-	-	
Immobilisations corporelles				
Terrains			673 800	
Constructions			1 133 114	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements divers			274 884	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Immobilisations en cours				
TOTAL II	-		2 081 798	
TOTAL (I+II)	-		2 081 798	

AMORTISSEMENTS

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	
TOTAL I				
Immobilisations corporelles				
Constructions	96 597	35 222		131 819
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements divers	43 035	23 588		66 623
Matériel de bureau et informatique mobilier				
Dépôts et cautionnements				
TOTAL II	139 632	58 810	-	198 442
TOTAL (I+II)	139 632	58 810	-	198 442

PROVISIONS ET FONDS DEDIES

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Valeur en début d'exercice	Augmen-tations : dotations	Diminu-tions : reprises	Valeur en fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des créances :	6 000	12 000		18 000
Provisions pour dépréciation des VMP :				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions réglementées :				
Fonds dédiés	10 374	12 596	10 374	12 596
TOTAL	16 374	24 596	10 374	30 596

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Fonds associatifs au 01/01/2013 :	1 498 909 €
➤ Résultat de l'exercice :	<49 452 €>
Fonds associatifs au 31/12/2014 :	1 449 458 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances à plus d'un an : NEANT

DETTES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS	DETTES (garanties)
DETTES FINANCIERES					
Emprunt auprès des étab. de crédit	454 455	20 678	96 332	337 445	
Dépôts et cautionnement reçus	9 283	9 283			
Autres dettes financières					
TOTAL I	463 738	29 961	96 332	337 445	0
ACTIF CIRCULANT					
Fournisseurs	5 008	5 008			
Dettes sociales					
Dettes fiscales					
Autres dettes	1 367	1 367			
TOTAL II	6 375	6 375	0	0	0
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL	470 113	36 336	96 332	337 445	0

Dettes financières souscrites sur l'exercice : néant.

Capitaux remboursés sur l'exercice :

- CRCA = 11 035 €
- CE = 5 960 €
- ASDEC62 = 3 000 €

PRODUITS A RECEVOIR

Détail :	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts courus	-	22
Sur autres créances	9 553	7 715
TOTAL	9 553	7 737

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31.12.2014	31.12.2013
Dettes sociales	-	-
Autres	1 367	4 000
TOTAL	1 367	4 000

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail :	31.12.2014	31.12.2013
Sur loyers	-	-
TOTAL	-	-

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NEANT

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits	31.12.2014	31.12.2013
Libéralités	-	11 403
Sur exercice antérieur	1 923	16 322
TOTAL	1 923	27 725

Charges	31.12.2014	31.12.2013
Dons affectés reversés	-	6 053
Sur exercice antérieur	1 700	414
TOTAL	1 700	6 467

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le fonds de dotation ne faisant pas appel à la générosité du public n'est pas soumis à l'obligation d'établissement d'un compte d'emploi des ressources.